

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions des articles L.4313-1 à L4313-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du Conseil Régional informe que les documents budgétaires et les annexes règlementaires du Compte Administratif 2022 (budget principal et budgets annexes) sont à la disposition du public, aux fins de consultation, au service documentation de l'hôtel de Région (*Avenue René Cassin Moufia 97801 Saint Denis*) ainsi que sur le site internet <https://regionreunion.com/> (*Rubrique La Région / Les Actes Administratifs / Les documents d'informations budgétaires et financières*).

DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA REGION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

(Budget principal)

Ratios

1. Dépenses réelles de fonctionnement / population :	480,39
€/hab.	
2. Recettes réelles de fonctionnement / population :	719,69 €/hab.
3. Dépenses d'équipement brut / population :	228,64 €/hab.
4. Encours de dette / population :	1 446,25 €/hab.
5. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :	37,12 %
6. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement :	77,11 %
7. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement :	31,77 %
8. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	200,96 %
9. Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement :	33,25 %

Le compte administratif 2022 a été présenté et voté le mardi 27 juin 2023.

Fait à Sainte-Clotilde, le
La Présidente,
Huguette BELLO